



Ampliations :	
Syndicat mixte :	1
DLAJ/HC :	1
TPS :	1
Intéressé :	1

DELIBERATION N° 2024/331

**HABILITANT LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
SOUSCRIRE UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE DE
NOUVELLE-CALEDONIE**

Le conseil d'administration du syndicat mixte « aquarium de Nouméa et de la province Sud », réuni le 14 octobre 2024,

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu** la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu** les délibérations concordantes de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 11/CP du 3 mai 2005, de l'assemblée de la province Sud n° 02-2005/APS du 15 février 2005 et du conseil municipal de la commune de Nouméa n° 2005/339 du 7 mars 2005, décidant de constituer un syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud » et en approuvant les statuts,
- Vu** l'arrêté n° 633-SAJ du 4 juillet 2005 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud »,
- Vu** le rapport n°368

Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

La présidente du syndicat mixte est habilitée à signer le contrat auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie afin de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de SOIXANTE MILLIONS (60 000 000) de Francs CFP.



Article 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3 :

La présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, publiée par voie d'affichage et notifiée à l'intéressé.

Adoptée, le 14 octobre 2024



Pour extrait conforme
Nouméa, le 14 OCT. 2024

La présidente

Françoise SUVE

Certifié exécutoire le : 25 / 10 / 24
Pour la Présidente et
par délégation
Chef du service de l'animation
et de la science (SAS)

Olivier CHATEAU